

## Institut d'études religieuses – FAS – Hiver 2021

### Calendrier des études

Source : [https://fas.umontreal.ca/public/FAS/fas/Documents/Calendrier/Calendrier\\_2020-2021.pdf](https://fas.umontreal.ca/public/FAS/fas/Documents/Calendrier/Calendrier_2020-2021.pdf)

Rentrée des étudiants – Début des cours	Jeudi 7 janvier 2021
Date limite pour la modification des choix de cours sans frais (annulation ou ajout)	Vendredi 22 janvier 2021
Période d'activités libres	Lundi 1 <sup>er</sup> mars au vendredi 5 mars 2021
Date limite pour l'abandon d'un cours, avec frais et sans échec	Vendredi 12 mars 2021
Jour férié	Vendredi 2 avril et lundi 5 avril 2021
Examens partiels, s'il y a lieu, sans interruption des cours	Lundi 15 février au vendredi 26 février 2021
Période des examens	Journées entre le 16 et 30 avril 2021
Fin du trimestre	1 <sup>er</sup> mai 2021

### Inscriptions en ligne pour les choix de cours

Source : <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/inscription-choix-de-cours/#c14622>

Au 1<sup>er</sup> cycle, les périodes d'inscription sont affichées dans le [Centre étudiant](#).

**Étudiant régulier** : L'étudiant peut procéder lui-même à son choix de cours dans son [Centre étudiant](#). Pour connaître la marche à suivre, consulter cette [vidéo pas à pas](#) ou aller à la section *Inscription (choix de cours)* de la page [Aide Centre étudiant](#).

**Étudiant libre** : Les modalités d'inscription pour les étudiants libres varient en fonction du lieu où les cours seront suivis. L'inscription se fait dans le [Centre étudiant](#). Un [guide à l'intention des étudiants libres au Québec](#) est également disponible. Voir la page [Études libres](#) pour plus de détails.

**Étudiant international** : L'étudiant international doit présenter au [Bureau des étudiants internationaux](#) ses documents de séjour valides. Une tâche lui sera assignée dans son Centre étudiant afin de téléverser les documents au moment approprié. Si les documents demandés ne sont pas fournis dans les délais prescrits, l'étudiant international sera désinscrit de ses cours de manière définitive pour le trimestre en cours. Il perdra aussi sa couverture médicale à partir de la date de la désinscription.

**Nouvel étudiant ayant déjà suivi des cours universitaires** : L'étudiant ayant déjà suivi des cours de niveau universitaire ailleurs qu'à l'Université de Montréal a peut-être droit à des équivalences de cours. Il lui est conseillé de contacter la [personne-ressource du programme d'études](#) afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour procéder à un choix de cours judicieux.

**Étudiant en autorisation d'études hors établissement** : Un étudiant inscrit comme étudiant régulier à l'Université de Montréal peut suivre, dans le cadre de son programme d'études, un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire québécois. Les démarches se font à partir du site du [BCI - Bureau de la coopération interuniversitaire](#).